

AR PREFECTURE

016-211602362-20170908-D\_2017\_9\_9 DE  
Reçu le 25/09/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**  
8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

**délibération :  
D\_2017\_9\_9**

L'an deux mille dix sept , le vendredi 8 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation : 1 Septembre 2017

Présents : 17

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël

Votants : 19

**Objet : Participation journées  
ALSH - Commune de Plassac-  
Rouffiac**

**Pouvoirs :**

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Henri-Renaud PORTE

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'inscription à l'école de Mouthiers-Sur-Boëme de 3 enfants résidant sur la commune de Plassac-Rouffiac, cette dernière sollicite la commune pour le remboursement des journées ALSH des 3 enfants, pour la période du 23 novembre 2016 au 03 mars 2017.

Le montant à rembourser est de 319,20 €

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable sur le remboursement des journées ALSH à la commune de Plassac-Rouffiac pour un montant de 319,20 €.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 08/09/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **25 SEP. 2017**

Le Maire  
Michel CARTERET.

